



## ENGAGEMENT DE LA DIRECTION STANDARD FSC® et PEFC™

Consciente de l'impact des activités économiques sur la planète et soucieuse du devenir des forêts, **La Forestière** est engagée dans une démarche visant à garantir que les grumes et produits de bois qu'elle commercialise proviennent de forêts exploitées selon un mode de gestion responsable et durable fondé sur les référentiels du FSC® (Forest Stewardship Council®) et du PEFC™ (Programme for the Endorsement of Forest Certification).

Fondé en 1993, FSC est aujourd'hui largement considéré comme l'une des plus importantes initiatives établies pour améliorer la gestion du patrimoine forestier mondial.

PEFC devient en 2004 un système international dans lequel les propriétaires forestiers, exploitants et entreprises mettent en œuvre des pratiques de gestion forestière durable.

La certification permet de différencier les produits à base de bois issus de forêts certifiées FSC ou PEFC par l'apposition de logos visibles et reconnaissables par tous.

Les labels FSC et PEFC assurent un lien crédible entre une production et une consommation responsable des produits issus de la forêt, et permet de faire un choix éclairé vers des produits issus d'une gestion écologiquement appropriée, socialement bénéfique et économiquement viable.

En Apposant les logos FSC ou PEFC sur ses produits, **La Forestière** garantit que les bois ont été tracés depuis la coupe du bois d'une forêt certifiée jusqu'aux produits commercialisés.

Pour la mise en œuvre du fonctionnement selon les standards FSC et PEFC la direction s'engage à :

- ✍ A favoriser l'achat de bois certifiés FSC ou PEFC;
- ✍ A assurer à ses clients que les produits vendus sont issus de forêts bénéficiant d'une gestion respectant les principes du FSC et du PEFC ;
- ✍ Faire appliquer les dispositions permettant de répondre aux exigences des référentiels FSC et PEFC ;
- ✍ Encourager ses fournisseurs à adhérer à la démarche FSC et PEFC.

Afin de garantir la conformité du système par rapport aux référentiels FSC et PEFC, **La Forestière** est régulièrement contrôlée par un organisme certificateur sur le respect des critères de certification.

Concernant les achats de bois non certifiés FSC ou PEFC; la direction s'engage dans une politique d'approvisionnement visant à mettre en œuvre tous les efforts pour éviter le commerce ou l'achat de matière première ligneuse relevant des catégories suivantes :

- a) exploitation illégale ou commerce de bois ou produits forestiers illégaux;
- b) violation des Droits de l'Homme et des droits traditionnels dans le cadre des opérations forestières;
- c) destruction des hautes valeurs de conservation dans le cadre des opérations forestières;
- d) conversion substantielle de forêts en plantation ou à autre usage;
- e) introduction d'organismes génétiquement modifiés dans le cadre des opérations forestières;
- f) Violation d'une des conventions fondamentales de l'OIT, telles que définies dans la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Fait à Echandens, le 25 août 2017.

LA FORESTIERE



Didier Wuarchoz  
Directeur